

Jungholtz

Bulletin municipal d'informations

S'Dorfblättla

2019 N°23



►► *Le Mot du Maire*

Chers habitants de Jungholtz,

En ce début de mois de mai, un article des DNA avait pour titre "MUNICIPALES 2020 : UN AN AVANT", et ceci m'a fait prendre conscience qu'en effet cela fait déjà cinq ans que j'ai découvert la vie de maire. Une vie bien remplie, une vie passionnante, une vie qui demande des prises de responsabilités et d'engagement de soi.

De ces cinq années passées à la tête de cette commune, je retiendrai la satisfaction de servir et la volonté de toute une équipe de faire avancer les choses pour le bien du village même si certains combats menés tardent à aboutir tant les délais administratifs ou techniques sont complexes.

Cette mission, aussi difficile soit-elle, je l'assume avec passion, même si elle est parfois frustrante, car les demandes sont nombreuses et avec l'équipe municipale nous nous trouvons parfois en difficulté pour résoudre les problèmes individuels de chaque citoyen.

Au sein de nos village, nous savons bien que le maire est celui vers qui l'on se tourne pour trouver une solution, celui que l'on regarde, que l'on connaît, celui que l'on juge, que l'on critique ou que l'on malmène parfois et qui se retrouve quelquefois, malgré lui, attaqué par quelques esprits malveillants.

Et puis, il y a le rôle à tenir à l'extérieur de la commune, celui-ci est essentiel car c'est celui qui fait progresser notre petit bout de territoire et permet les avancées structurantes, celles qui

permettront à la commune d'évoluer favorablement, dans le sens du progrès.

A propos de progrès, je vous invite à participer nombreux à la réunion d'information relative à l'arrivée de la fibre optique dans le village, elle se déroulera le **lundi 20 mai à 19h** à la salle polyvalente.

Pour les services de l'État, le progrès passe par le développement de la dématérialisation des services ; ce qui va nous obliger à adopter de nouvelles habitudes pour effectuer les démarches administratives. Pour vous en faciliter la compréhension, certaines sont expliquées dans ce bulletin.

Comme vous le savez, le vote du budget est LE temps fort de la vie de la commune et nous allons entamer la dernière année de mandat. J'ai le plaisir de vous annoncer que les comptes administratifs 2018 ont été adoptés et le budget 2019 discuté et approuvé sans augmentation des taxes locales. J'ai souhaité un budget qui s'inscrit dans la continuité des budgets précédents, malgré les contraintes financières imposées par le gouvernement notre gestion rigoureuse et respectueuse des deniers publics nous permet de continuer à investir en 2019. De nombreux projets ont été réalisés, d'autres sont déjà en cours de réalisation, d'autres encore, comme l'éclairage public se font par étapes.

Pour ce qui concerne l'éclairage public, je voudrais encore vous remercier d'avoir été si nombreux à répondre au sondage proposé. Nous procéderons dans quelques semaines à un essai d'extinction complète de 23h à 4h en attendant de pouvoir techniquement réduire l'intensité de l'éclairage. Dès lors que l'intégralité du village sera doté de luminaires LED [selon le dernier arrêté de décembre 2018, ceux-ci devraient désormais afficher une température de couleur de 3000K maximum], nous serons en mesure de déployer une solution dite de 'pilotage intelligent', technologie permettant des économies d'énergie substantielles.

Avec l'arrivée du printemps notre village va retrouver de nouvelles couleurs avec de nouvelles plantations qui font la part belle aux vivaces. Une fois de plus j'en appelle au civisme de chacun pour que nos espaces publics soient respectés par tous. Il nous appartient de faire des efforts quotidiens afin de limiter les stationnements anarchiques, de ramasser les déjections de nos animaux de compagnie, de ne pas jeter sur la voie publique divers débris et de respecter les points d'apport collectif.

Merci à toutes les personnes, tous les bénévoles, œuvrant souvent modestement et anonymement pour dynamiser le village.

Guy HABECKER
Maire de Jungholtz



Journée Citoyenne

Journée citoyenne

C'est à l'initiative de M. Fabian JORDAN, Président de M2A, que la Journée Citoyenne a été lancée en 2008 dans la commune de Berrwiller. Chaque année, les communes de France sont plus nombreuses à rejoindre l'aventure. A tel point qu'il existe désormais une date nationale de la Journée citoyenne. **En 2019, la date officielle est le samedi 25 mai.** Elle reste toutefois indicative, les communes pouvant choisir une autre date en fonction de leur calendrier local.

Jungholtz a donc choisi la date du 22 juin 2019

L'impact de cette journée citoyenne est indéniable en termes de reconstruction du lien social mais la réussite au sein de notre commune ne serait pas au rendez-vous sans votre engagement bénévole. C'est votre participation qui donne à cette journée toute son âme et sa capacité d'action. Un grand merci à vous pour votre engagement. ■



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Élections : papiers d'identité à présenter pour voter

Pour voter, vous devez prouver votre identité. Les documents à présenter diffèrent selon que vous votez en France ou à l'étranger (poste consulaire ou ambassade), mais aussi selon votre nationalité et la taille de la commune.

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d' élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité (en cours de validité) avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

➔ **À savoir :** dans une commune de moins de 1000 habitants, il est possible de [voter avec sa seule carte électorale](#).



PRÉFET DU HAUT-RHIN

La Préfecture fait le point sur ...

LE DEMARCHAGE A DOMICILE

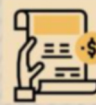
Tous les moyens sont bons pour tenter de vendre un produit miracle ou proposer des services qui vous feraient réaliser des économies...

COMMENT RESTER VIGILANT ?

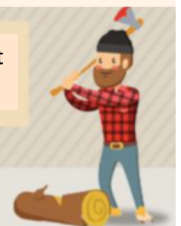


NOS CONSEILS

- Ne pas céder à une personne insistante, persuasive, voir agressive.
 - Prendre le temps de la réflexion et ne signer aucun document sous la contrainte.
 - Demander et noter l'identité du démarcheur.
 - Exiger un devis et un exemplaire écrit.
 - Vérifier attentivement les termes du contrat et les diverses mentions obligatoires en particulier le mode de paiement comptant/crédit. Faire inscrire sur le contrat toutes les propositions commerciales qui sont faites oralement.
 - Ne jamais signer de contrat antidaté ou de chèque postdaté malgré les pressions du vendeur : dans cette situation, il sera impossible d'annuler le contrat.
 - Refuser tout paiement à la commande.
 - Ne pas céder à l'insistance de certains professionnels qui souhaiteraient exécuter immédiatement la prestation.
 - Attention aux propositions de travaux réalisés à votre domicile : élagage, réfection de volets, nettoyage de toiture, rangement de cave, installation de pompe à chaleur, panneaux solaires, jardinage.
- En acceptant, vous prenez le risque qu'ils ne soient pas réalisés avec professionnalisme.**



La facture est une preuve de paiement et de l'accomplissement de la prestation.



Le vendeur ne peut encaisser aucun paiement dans un délai de 7 jours.

Vous disposez d'un délai de rétraction de **14 JOURS**.

Aucun frais ne peut vous être facturé (article L-221-18 du code de la consommation)

EN CAS DE DOUTE

sur un démarcheur ou une prestation :

☎ **17** la Gendarmerie **ou** la Police

Pour être protégé contre le démarchage téléphonique abusif

Inscrivez-vous gratuitement sur la liste d'opposition.



bloctel.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL AU COMMERCE, À L'ARTISANAT, À LA CONSOMMATION ET À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Mme Jeanne POGGI

Un anniversaire très particulier en ce début du mois de mai ! Celui de la doyenne de notre village.

C'est avec plaisir et en présence de ses enfants, petits enfants et arrière petits enfants que Jeanne POGGI, a accueilli les représentants de la municipalité venus lui souhaiter un bon anniversaire en toute convivialité.

Les élus ont offert à la doyenne, née le 05 mai 1924, une composition florale et garnie, un petit cadeau, témoignage amical de la municipalité.

Madame Jeanne POGGI installée impasse du château, point culminant du village, est très alerte pour ses 95 ans, avec un caractère bienveillant et un solide sens de l'humour, malgré les quelques aléas de santé liés à l'âge qui ne l'empêchent pas de continuer à faire de la couture et des mots croisés, entre autre.

Quel plaisir de passer ainsi un moment empreint d'émotion et en toute convivialité au cours duquel nous avons échangé sur l'histoire de cette Jungholtzoise dans l'âme mais aussi sur l'histoire même du village. Mme POGGI nous a montré une très vieille photographie de son arrière grand père qui était "Der Lehrer" de l'école de Thierenbach. En effet, tout au long du 18^{ème} siècle, les religieux de Thierenbach, en plus du pèlerinage, tenaient également une école.

Nous souhaitons à Mme Jeanne POGGI encore de belles années dans sa maison natale qu'elle n'a jamais quittée, entourée des personnes qu'elle affectionne et prenons d'ors



et déjà rendez-vous pour les années à venir. Nous lui avons, en effet, confié une grande mission : rester en pleine forme, comme aujourd'hui, pour fêter avec nous ses 100 ans et devenir la première centenaire du village.

Tous nos souhaits pour un *Joyeux Anniversaire*

Ci-après un petit poème que les petits enfants pourraient réciter à une grand-mère

On n'a pas tous les jours 95 ans,
La chance de vivre tant de temps.
Tu as longtemps cheminé,
Découvert de belles choses

par le passé,
Vécu l'amour et l'indifférence,
Partagée joie et souffrance.
Aujourd'hui tu es sage et avisée
Et tu contemples
la course du monde
D'un œil, amusé, reposé.



Course aux oeufs



La traditionnelle course aux œufs de Pâques qui s'est déroulée au Parc a rassemblé les jeunes bambins accompagnés par leurs parents et/ou grands-parents.

Le soleil s'est montré complice de ce beau moment, pour cette manifestation bon enfant organisée avec succès par l'AGSPJ et la municipalité.

Au programme pour les plus petits la recherche des œufs cachés par le lièvre de Pâques, dans les fourrés et sous les touffes d'herbe et pour les plus grands une course plus sportive récompensée, comme il se doit, par un grand lapin ... en chocolat, évidemment !

Bref, le parc avait un air bucolique qui était aussi un bel hymne au printemps et aux beaux jours à venir.





Informations sur les taxes d'urbanisme

Direction Départementale des Territoires du Haut Rhin

PRÉFET DU HAUT-RHIN

Pourquoi des taxes d'urbanisme ?

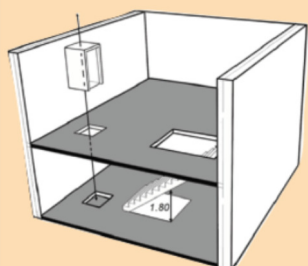
Votre projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ou d'aménagement peut, selon sa nature, générer une **Taxe d'Aménagement (TA)** et une **Redevance d'Archéologie préventive (RAP)**.

La TA comprend une part communale finançant les équipements publics communaux et une part départementale finançant la protection et la gestion des espaces naturels et sensibles ainsi que les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

La RAP est destinée à financer les fouilles archéologiques. Elle est due pour les travaux ou aménagements **affectant le sous-sol** dès lors que la réalisation des travaux nécessite de creuser quelle que soit la profondeur.

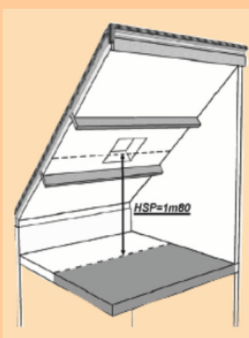
Comment se calcule la surface taxable ?

La surface taxable est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert calculée à partir du nu intérieur des façades, dont on déduit :



Les vides et trémies correspondant au passage de l'ascenseur et de l'escalier.

Les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1.80 m



Nota : les surfaces des garages et des abris de jardins, notamment, sont des surfaces taxables.

Comment la taxe d'aménagement et la RAP sont-elles calculées ?

surface de construction taxable
X valeur forfaitaire X taux en vigueur

La valeur forfaitaire est fixée à 705€ par m² de surface de construction pour 2015, 701€ pour 2016, 705€ pour 2017, 726€ pour 2018 et 753€ pour 2019. Cette valeur est révisée au 1^{er} janvier de chaque année par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme.

Dans les communes, le taux de la taxe d'aménagement varie entre 1 et 5% (part communale). Il peut être majoré jusqu'à 20% dans certains secteurs nécessitant des travaux d'aménagement importants. Pour le conseil départemental du Haut-Rhin, le taux de la taxe d'aménagement a été fixé à 1.12% (part départementale) jusqu'au 31/12/2015. A compter du 01/01/2016 il est fixé à 1.9%.

Pour la RAP, le taux a été fixé à 0.4%.

Quelles sont les déductions qui peuvent s'appliquer au calcul ?

Certains aménagements et constructions sont exonérés de plein droit de la taxe d'aménagement (ex : les constructions de locaux d'habitation et d'hébergement financés par un prêt locatif d'intégration (PLAI). (Article L.331-7 du Code de l'Urbanisme)

D'autres peuvent bénéficier d'exonérations dites facultatives, sur le territoire d'une commune après délibération du conseil municipal (ex : les habitations principales financées par un prêt à taux zéro+). (Article L.331-9 du Code de l'Urbanisme)

Par ailleurs un abattement automatique de 50% est appliqué sur la valeur forfaitaire (726 € / 2 = 363 €) notamment pour (Article L.331-12 du Code de l'Urbanisme) :

- ✓ les logements sociaux soumis au taux de TVA réduit et bénéficiant d'un prêt aidé de l'État,
- ✓ les 100 premiers m² des locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (en tenant compte de l'existant),
- ✓ les locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes,
- ✓ les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale et les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale.



à noter ... lutte contre la prolifération de moustiques

Arrêté n° 140/2019/ARS/SE du 27 mars 2019

Les agents de la Brigade Verte peuvent pénétrer du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 avec leurs matériels dans les propriétés publiques ou privées, même habitées, après que les propriétaires, locataires ou occupants à quelque titre que ce soit aient été avisés à temps, pour y entreprendre les actions de prospections et de traitements, les travaux et contrôles nécessaires prévus :

- ✓ par l'arrêté préfectoral du 12 février 2002 portant création de zones de lutte contre les moustiques dans le département du Haut-Rhin ;
- ✓ par l'arrêté préfectoral du 19 avril 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre du plan national anti-dissémination du chikungunya et de la dengue pour l'ensemble du département du Haut-Rhin.

Il est indispensable pour lutter contre la prolifération de moustiques (de toutes espèces) de respecter les règles de salubrité publique en supprimant la présence d'eau stagnante pouvant engendrer leur prolifération.

Vous pouvez aussi vous procurer le dépliant "MOUSTIQUE TIGRE" - Nuisances et Maladies - Ce qu'il faut savoir sur le moustique - Comment s'en protéger - Comment éviter sa prolifération"



Très Haut Débit

Les travaux de déploiement de la Fibre Optique Très Haut Débit entrepris par la Région Grand Est et la société ROSACE se terminent à Jungholtz.

Le réseau s'ouvre à la commercialisation au second trimestre de l'année 2019.


Chacun pourra désormais souscrire à un abonnement pour bénéficier de débits internet inégalés.

La Région grand Est a chargé ROSACE de mettre en place ce réseau fibre optique et d'organiser une réunion d'information ouverte à tous en présence des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI), pour vous présenter les avantages de la fibre optique, les moyens de se raccorder et les différentes offres commerciales.

Plus d'information sur www.rosace-fibre.fr

Grâce à la fibre optique, l'accès au Très Haut Débit devient une réalité.

Déroulé de cette réunion :

- Mot d'accueil du maire
- Vidéo de présentation du Président de Région, Jean Rottner
- Film de présentation du projet
- Prises de paroles publiques :
 - ◆ Représentant de l'EPCI
 - ◆ Représentant du Conseil départemental
 - ◆ Représentant du Conseil régional
- Présentation des usages de la fibre
- Présentation par Rosace 
- Principes de raccordement des logements et des entreprises

Des FAI presents

Questions / réponses

Possibilité pour les administrés

d'échanger avec les opérateurs presents.

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

ROSACE
La fibre optique en Alsace

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE

RÉUNION D'INFORMATION LUNDI 20 MAI 2019 À 19H

Concerne les habitants des communes suivantes : Jungholtz et Rimbachzell

Salle Polyvalente
12 rue Henri Latscha
68 500 Jungholtz

www.rosace-fibre.fr



Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945

La cérémonie de commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 s'est déroulée sous un ciel bien gris ce dimanche 8 mai à 11h15 devant la stèle du monument aux morts.



M. le maire, Guy Habecker, a eu le plaisir d'accueillir les délégations : du corps des Sapeurs Pompiers dirigée par l'Adjudant Gatien FEINDRY, de la Gendarmerie, de l'UNC [Union Nationale des Combattants], mais aussi les villageois qui ont eu à cœur de participer à cette commémoration, 75 ans après la signature de la capitulation et dont les derniers témoins vivants de cette histoire sont encore parmi nous.

Le dépôt de la gerbe aux couleurs de la République a été fait par le maire et M. Gérard HESSE qui a assuré l'intérim suite à la disparition récente de M. Alfred TSCHAEN de l'UNC.

Puis le verre de l'amitié, servi dans la salle du conseil, a clos cette cérémonie.



Nouveaux points d'accueil numérique

Extrait d'un courrier de M. le Préfet du Haut-Rhin, Laurent TOUVET, relatif aux nouveaux points d'accueil numérique et plaquette précisant les modalités des procédures.

Information sur les nouveaux points d'accueil numérique.

La proximité et l'accessibilité des services de l'État restent des préoccupations importantes auxquelles la numérisation des procédures ne répond qu'imparfaitement. C'est pourquoi de **nouveaux points d'accueil numérique sont ouverts de 9h à midi chaque jour ouvrable de la semaine à la sous-**

préfecture d'Altkirch et de Thann. Ces points d'accueil numérique sont destinés à permettre un accompagnement personnalisé des usagers dans leurs démarches en ligne pour l'obtention d'un certificat d'immatriculation (anciennement appelé carte grise), d'un permis de conduire, d'une carte nationale d'identité, d'un passeport

La préfecture comme les sous-préfectures sont disponibles pour favoriser l'appropriation de cet outil numérique par le plus grand nombre afin de contribuer à réduire la fracture numérique.



PRÉFET DU HAUT-RHIN

L'État simplifie vos démarches et dématématise ses procédures

Point Numérique disponible à la sous-préfecture de Thann-Guebwiller



Munissez-vous des **pièces justificatives** nécessaires pour déposer votre demande (par exemple : justificatif de domicile, justificatif d'identité, ancienne carte grise, ancien permis de conduire, formulaire de visite médicale...), de votre identifiant et votre mot de passe *France connect* et, pour une demande de permis, d'une photo qui respecte la norme réglementaire.

La sous-préfecture de Thann-Guebwiller vous accompagne dans vos démarches

Horaires d'ouverture du point numérique *

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

9h00 - 12h00

* changement d'horaire possible durant la saison estivale

Immatriculation

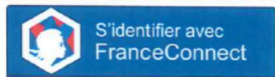
Les demandes d'immatriculation doivent être réalisées par internet **ou par des professionnels habilités** (garage, concessionnaires).



Vous souhaitez ...

- Déclarer la vente de votre véhicule
- Changer de titulaire (achat d'un véhicule d'occasion)
- Modifier votre adresse (changement de domicile)
- Refaire votre certificat d'immatriculation (duplicata suite à une perte ou un vol, titre détérioré...)
- Immatriculer un véhicule venant de l'étranger, pour une question (rubrique : je souhaite faire une autre démarche); <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>
- ou obtenir un certificat de situation administrative (non-gage) <https://siv.interieur.gouv.fr>

Connectez-vous facilement !



FranceConnect vous permet de vous connecter aux services publics en ligne en utilisant l'un de ces quatre comptes : Impots-gouv.fr, Ameli.fr, La Poste ou Mobile Connect et moi ?

Aucune inscription au préalable.

Plus besoin de mémoriser de multiples identifiants et mots de passe. <https://franceconnect.gouv.fr>

24h/24 - Depuis chez vous, à toute heure, vous pouvez effectuer **vos démarches administratives en ligne** : demande de permis de conduire, immatriculation ou pré-demande de titre d'identité

Permis de conduire

Les demandes de permis de conduire se font **uniquement par voie dématérialisée.**



Vous souhaitez vous inscrire au permis de conduire (réussite à l'examen ou extension de catégorie), **demandez un permis de conduire...**

- en cas de perte, de vol ou de détérioration (duplicata)
- d'expiration de la durée de validité (y compris le groupe lourd)
- de changement d'état-civil
- de réussite à l'examen
- d'une annulation ou d'un invalidation
- pour valider un diplôme professionnel ou convertir un brevet militaire

connaître votre solde de points ou demander un permis de conduire international,

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Vous souhaitez passer en commission médicale,

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous-en-ligne>

Pour échanger un permis de conduire étranger :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous-en-ligne>

Rappel : passeports et cartes nationales d'identité

Sont à demander auprès d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil (liste sur le site internet : www.haut-rhin.gouv.fr)



ASTUCE : pour gagner du temps : remplissez **une pré-demande en ligne** sur

<https://passeport.ants.gouv.fr>

Le budget communal



La règle de l'équilibre budgétaire

Contrairement à l'État qui peut présenter un budget en déficit, les budgets des collectivités locales doivent toujours être en équilibre. Les parties recettes et dépenses doivent être rigoureusement égales à la fois dans la section fonctionnement et dans la section investissement.

L'élaboration du budget répond à des règles définies par le code général des collectivités territoriales et se divise en quatre étapes :

- ▶ le vote du budget primitif, qui est prévisionnel,
- ▶ le vote des décisions modificatives,
- ▶ l'approbation du compte administratif qui retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune dans l'année.

Le budget pour l'année civile 2019 a été voté au cours de la séance du conseil municipal du 08 avril 2019.

Les principales recettes

Les principales recettes proviennent des impôts locaux directs et indirects, des dotations et subventions reçues, des droits d'entrée ou d'utilisation des services publics.

Les dépenses se répartissent en deux catégories

- ▶ **Les dépenses de fonctionnement** financent l'ensemble des services et prestations dont bénéficient les habitants, rémunération du personnel communal, entretien des espaces verts, des rues, des bâtiments et équipement publics, financement participatif aux différents syndicats (RPI, sivu pompiers...)
- ▶ **Les dépenses d'investissement** concernent, quant à elles, les acquisitions (matériel, mobilier...) et les travaux permettant d'équiper la commune (constructions, rénovations, acquisitions foncières...).

Le budget communal traduit, en termes financiers, l'action de la Municipalité.

La commune poursuit sa politique de maîtrise des dépenses

Entretien et modernisation de nos équipements : ce sera encore le cas en 2019, comme l'annoncent les principales dépenses d'investissement prévues. Comparée aux communes de même strate démographique, notre commune malgré les coupes budgétaires de l'État de ces dernières années est parvenue à maintenir le cap.

La maîtrise des dépenses de personnels qui représentent la part majoritaire de la section de fonctionnement, combiné à l'objectif de vigilance constant des services municipaux quant aux dépenses nécessaires à leur action et de recherche systématique d'aides et de subventions, participe à ce que nous ayons un budget en équilibre et des excédents permettront une capacité d'investissements plus important.

Pas d'augmentation des taux d'imposition

Pour 2019, la Municipalité a pris la décision de ne pas augmenter ses taux d'imposition.

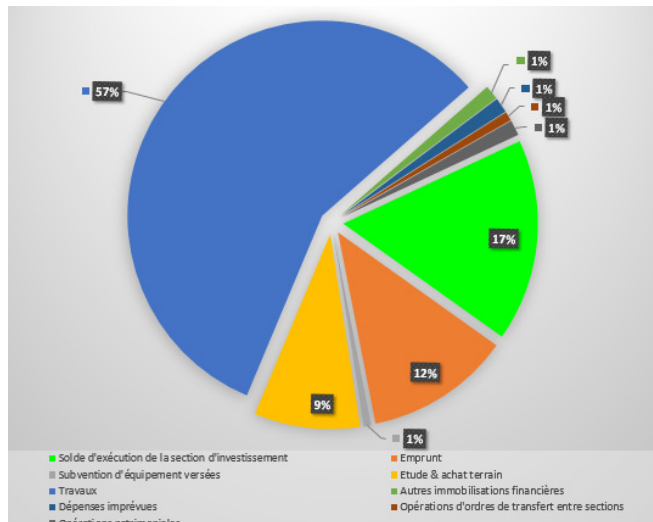
Les taux d'imposition de la commune sont :

- ▶ taxe d'habitation 11.35 %
- ▶ foncier bâti 13.91 %
- ▶ foncier non bâti 45.09 %

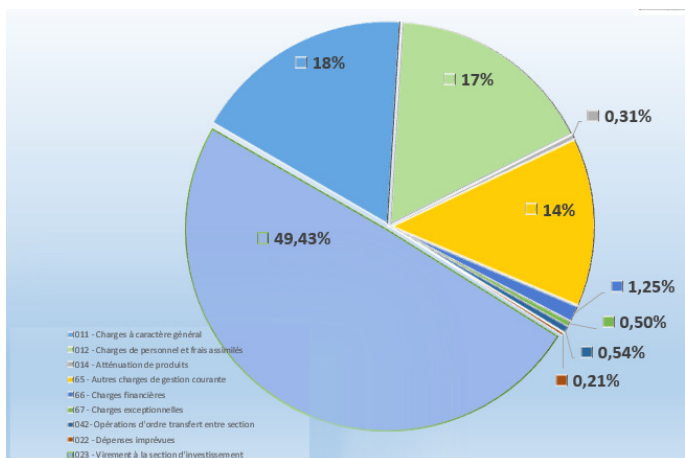
Le budget primitif général 2019, équilibré en dépenses et recettes, est arrêté comme suit :

- ▶ Fonctionnement 962 920.62 €
- ▶ Investissement 795 949.29 €

Le graphique ci-après présente la répartition des **dépenses d'investissement**.



Les **dépenses de fonctionnement** sont présentées dans le graphique ci-après :



Une diminution d'environ 5% est prévue, elle est la conséquence d'un encadrement encore plus rigoureux des dépenses, courantes de fonctionnement (avec notamment une meilleure gestion des fournitures bureautiques et des produits d'entretien).

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement :

- ▶ des impôts locaux (282 470 €),
- ▶ de l'allocation versée par la Communauté de Communes de Guebwiller en compensation de la taxe professionnelle (37 116€)
- ▶ et de la dotation forfaitaire versée par l'État (87 616 €) cette dernière étant en légère hausse par rapport à l'année précédente mais en baisse significative depuis 2014 !

La dette en capital au 1^{er} Janvier 2019 est de 551 149 € soit 595.19 € par habitant, sur la base de 946 habitants (population légale au 1^{er} janvier 2019).

SALON DES ARTISANS ET DES MÉTIERS D'EXCELLENCE
 27>29 SEPT. 2019
 A LA MAB DE SOULTZ
 ENTRÉE GRATUITE
 MISS FRANCE 2012 MARRAINE DE L'ÉVÈNEMENT
 ORGANISÉ PAR
 LE DÉPARTEMENT DE LA RÉGION DE GUEBWILLER
 www.cc-guebwiller.fr

Rendez-vous au Salon des Artisans et des Métiers du 27 au 29 septembre 2019

Vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 septembre, la MAB à Soultz accueillera une soixantaine de professionnels dans le cadre du Salon des Artisans et des Métiers. Cette édition, placée sous le thème de l'excellence, fera la part belle aux artisans du territoire. L'occasion de promouvoir le savoir-faire sous toutes ses facettes.

Découvrir les métiers de l'artisanat, échanger avec des professionnels, leur permettre de développer leurs prospects et de mettre en avant leurs réalisations, tel est l'objectif de ce salon auquel 15000 visiteurs sont attendus sur 3 jours.

Des "villages des métiers" réuniront des professionnels spécialisés dans les métiers de la bouche, la menuiserie, le bâtiment, l'art, le textile et les métiers du futur.

Ils proposeront des dégustations de produits locaux (escargots, terrines, eaux de vie, vins, confitures, biscuits,

sirops...), feront des démonstrations (réalisation d'objets en bois, d'impressions textile, d'impressions en 3D...) tandis que des spécialistes des différentes disciplines animeront des ateliers. Ce sera l'occasion de s'essayer à la peinture, à la création textile avec de véritables métiers à tisser, à la

fabrication de bonbons ou de chocolats, d'objets en bois ou de supports décoratifs à partir de matériaux recyclés. Parallèlement, de nombreuses animations seront organisées pour les plus jeunes : outre les ateliers qui leur sont aussi destinés, ils croiseront sur leur parcours un clown, un magicien, pourront faire une balade à dos d'ânes et se divertir au château gonflable installé sur le parking de la MAB.

Parrainé par Miss France 2012, Delphine WESPISER, qui a à cœur de soutenir le savoir-faire alsacien, ce salon réunira essentiellement des professionnels du territoire soucieux de partager leur excellence. ■

Infos pratiques
MAB, Soultz les 27, 28 et 29 septembre 2019.
Entrée et animations gratuites.
Buvette et restauration sur place.

OFFRE EMPLOI - FLASH INFO DU CIRFA DE MULHOUSE

Tous ensemble pour l'emploi de nos jeunes !

Nos offres

Régionales :

- 123 Combattants d'infanterie
- 24 Combattants d'Artillerie
- 6 Restauration/Hôtellerie
- 2 Maîtres chien
- 3 Assistants administratifs
- 3 Mécaniciens
- 6 Auxiliaires sanitaires
- 5 Combattants télécommunications

Nationales :

988 postes en MAI 2019
 De Dax à Strasbourg et de Fréjus à Vannes
 De Mécanicien à Combattant (Infanterie, Génie, Logistique, Cavalerie Blindée)

15 000 postes
 dans plus de 100 métiers
 Retrouvez toute nos offres sur notre site sengager.fr

AGENT LOGISTIQUE

Mission : Assurer l'équipement de tous les soldats

Votre spécialité d'agent logistique consiste à gérer les stocks, leur répartition et leur acheminement grâce aux moyens nécessaires (logistique de transport, conduite de chariots élévateurs...), et ce pour que tous les équipements soient disponibles en quantité suffisante, au bon endroit et au bon moment : pièces détachées, munitions et matériels de maintenance technique.

#SENGAGER

Permanences

Mercredi et Jeudi
 2 Rue des Belges
 68000 Colmar
 (à l'entrée du 152°RI).

Uniquement le mercredi pendant les vacances scolaires.

Tél. : 03.89.21.88.09

JE PROTÈGE MON PAYS
 JE PROGRESSE DANS MA VIE.
 KARL
 OPÉRATION SENTINELLE/FRANCE
L'ARMÉE DE TERRE RECRUTE ET FORME 15 000 POSTES
 SENGAGER.FR
 VOTRE VOLETÉ. NOTRE FIERTÉ.

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées de Mulhouse
 Du Lundi au Vendredi avec ou sans RDV au 1A Rue Vauban 68100 Mulhouse
 Tél. : 03.89.60.51.43

Engagement citoyen ...



Association Coup de Cœur
12, rue de Thierenbach 68500 Jungholtz
Tél. 03.89.74.83.73



L'association Coup de Cœur avec son président, Francis Laucher, a eu le plaisir d'accueillir à la Mairie de Jungholtz, le Dr Bruno Audhuy, président départemental de La Ligue, Mme Nicole Weishaupt, vice présidente et Mme Karine Pagliorulo, Vice-Présidente du Conseil départemental, pour remettre à La Ligue un chèque de 1500 €.

L'association Coup de Cœur apporte régulièrement son soutien à la Ligue, tout particulièrement pour des projets en faveur des enfants.

La somme collectée ira au centre de radiothérapie des enfants de l'hôpital de HautePierre, où il est prévu d'installer un projecteur de dessins animés au plafond, afin de distraire les jeunes patients pendant les soins.

"Il permettra surtout à l'enfant d'éviter l'anesthésie", a souligné le Dr. Audhuy.

Francis Laucher - 12 rue de Thierenbach - Jungholtz

☎ 03 89 74 83 73 ou 📞 06 01 33 27 50 ou encore

E.mail : francislaucher@sfr.fr



Je signale

'Je signale' est un nouveau service qui permet de mutualiser pour toutes les villes et communes de France

les signalements des usagers en matière de dégradations des équipements publics. Un nid de poule sur une chaussée, un tag, un banc cassé peuvent à présent être facilement identifiés et signalés.

Les communes de France se sont regroupées afin d'offrir à tous les concitoyens un service dédié au

signalement des anomalies et dégradations sur les voiries et équipements publics. Lorsque vous constatez des dégâts sur des équipements urbains... utilisez "Je signale" sur votre smartphone ou internet. Votre demande ainsi que votre photo d'accompagnement seront géo-positionnées, qualifiées techniquement par un opérateur de la plate-forme "Je signale" et transmises à la mairie.

Avec ce nouveau service unique pour toute les villes et communes de France, les doléances des administrés seront gérées de manière identique et plus efficace. "Je signale" est disponible sur playstore et appstore ainsi que sur internet.

Page d'information et connexion www.jesignale.info

Engagement sportif ...



QUILLES SAINT GALL

Jungholtz gagne, pour la 7^{ème} fois, le Challenge du Conseil Départemental du Haut-Rhin qui s'est déroulé dernièrement sur la piste de Riedisheim.

La finale du Challenge du Conseil Départemental du Haut-Rhin a donc mis aux prises Jungholtz (12^{ème} participation) et la (5^{ème}) pour Logelheim.

Le 1^{er} match a été remporté par Jungholtz (621 à 607 bois).

Le 2^{ème} est également revenu à Jungholtz avec (701 à 672 bois).

Jungholtz gagne cette finale avec le score de 6 points (1322 bois) à 0 (1279 bois).

Avant le verre de l'amitié et la remise des trophées, Monsieur Didier Diringier, responsable de cette compétition, en présence de Mme Patricia Bohn, Conseillère Départementale, du Canton de Rixheim et de M. Simon, Adjoint aux Sport et à la Culture, remercie le Club de Riedisheim pour sa bonne organisation ainsi que les jurys qui ont œuvré durant ces 3 jours.



Meilleurs scores individuels de ces 3 jours :

- ✓ Fabien Groshaeny (Logelheim 174 bois)
- ✓ Jérémie Fricker (Ungersheim 160 bois)
- ✓ Eric Laucher (Jungholtz 153 bois)
- ✓ Daniel Schaller (Ungersheim 156 bois)
- ✓ Gaëtan Ehret (Jungholtz 151 bois)





Ambiance survitaminée à l'école pour fêter Carnaval !

Au bal, au bal masqué, ohé, ohé, beaucoup d'entre vous connaissent cet air entraînant, symbole de carnaval.

Dans la cour de l'école, le vendredi 22 mars après-midi, élèves et enseignants se sont rassemblés dans leurs plus beaux déguisements pour fêter carnaval et prendre un goûter en commun sous le préau.



Une belle occasion pour admirer les superbes déguisements dans une joyeuse ambiance pour fêter l'arrivée du printemps !





... et la Cavalcade dans les rues du village

Un petit groupe de nostalgique a voulu renouer avec une ancienne tradition en organisant le feu de carnaval au Lobenrain la veille de la grande cavalcade du dimanche 14 avril.



Le lendemain du feu de carnaval, c'est une cavalcade très animée qui a rassemblé les villageois pour un défilé animé par les Guggamusik venues de Rouffach et de St-Amarin, la fanfare des sapeurs-pompiers de Soultz et la Musique Harmonie de Jungholtz, qui ont contribué à mettre l'ambiance dans

les rues du villages.

Après avoir traversé le village, émaillé le parcours, comme il se doit, de batailles de confettis mais aussi de largage de paille ... les carnavaliers se sont retrouvés dans la salle polyvalente où l'association de gestion de la salle polyvalente (AGSP) avait organisé un

bal pour clôturer cette édition 2019 ; les festivités se sont prolongées dans la salle jusque tard dans la soirée.

Heureusement que de courageux lutins se sont mobilisés le lendemain pour une très grosse opération de nettoyage des rues !



Le groupe de la GMJ de Jungholtz



Le groupe Hard Rock de la Musique Harmonie de Jungholtz



Avril	ADAM	Marie Odile	29/04/1943
	ANSEL	Eugène	11/04/1938
	BALDINGER	Robert	27/04/1943
	BALDINGER	Monique	06/04/1940
	BERBETH	Richard	13/04/1947
	BIHRY	M.Madeleine	13/04/1926
	BOLTZ	Lucie	25/04/1938
	BRUCKER	Antoine	27/04/1942
	DASILVA MARQUES	Emilia	07/04/1947
	HARTMANN	Gérard	21/04/1938
	HEINRICH	Francine	07/04/1946
	HUG	Gilbert	21/04/1942
	KAUFFMANN	Emilienne	15/04/1938
	KIHL	Roland	04/04/1944
	KURST	Gérard	25/04/1947
	LACOTE	Violette	09/04/1947
REYER	François	12/04/1937	
WEHRLÉN	Marie-Hélène	17/04/1946	

Mai	ANNAHEIM	Maurice	20/05/1949
	BLUEM	Jean Bernard	03/05/1936
	CHRISTMANN	Marie	07/05/1944
	DE OLIVEIRA	Abilio	12/05/1935
	HARTMANN	Andrée	08/05/1943
	HUG	Christiane	12/05/1942
	LACOTE	Etienne	19/05/1949
	LAUCHER	Marie Rose	23/05/1949
	POGGI	Jeanne	05/05/1924
	ROESCH	Jean-Marie	15/05/1949
ZIRNHELD	Marie Louise	03/05/1929	

Juin	BALDINGER	Jean Paul	22/06/1947
	BLUEM	Pierre	16/06/1941
	BRUCKER	Marie	11/06/1944
	ELSAESSER	Jean	16/06/1942
	GIARDINO	Marie	25/06/1948
	HESSE	Gérard	21/06/1935
	WEHRLÉN	Jean-Pierre	18/06/1947
	ZIEGLER	Marcelle	25/06/1935

Juillet	ADAM	Gilbert	03/07/1940
	ALTHEIMER	Lucien	06/07/1926
	BALDINGER	Nicole	05/07/1949
	BIEBLER	Erna	12/07/1938
	BLUEM	Christiane	23/07/1945
	BROQUET	Jean-Paul	25/07/1948
	FEY	Christiane	31/07/1948
	HESSE	Liliane	11/07/1939
	KAUFFMANN	Henri	06/07/1934
	LAPP	Joseph	20/07/1932
	LAPP	Marie	10/07/1935
	LEDIN	Jean-Louis	12/07/1947
	MARY	André	20/07/1941
WICKY	Charles	30/07/1947	

Si vous constatez un oubli ou que vous ne souhaitez pas qu'une information relative à un événement d'état civil apparaisse dans le bulletin municipal, n'hésitez pas à le signaler (de préférence par écrit) afin que nous puissions en tenir compte.

11 Mai Concert - Musique Harmonie de Jungholtz avec la participation de l'Harmonie de Steinbach

20 Mai **LA FIBRE OPTIQUE arrive - Réunion d'information**
Salle polyvalente de Jungholtz à 19h00

26 Mai **Élections Européennes**

7 & 8 Juin Spectacle annuel GMJ à l'Espace Grün de Cernay

14 Juin Concert des écoles - Salle de la MAB à Soultz

22 Juin Journée Citoyenne

30 Juin Repas brochette organisé par la Musique Harmonie

28 juillet **Marché aux Puces** - Inscription au ☎ 03 89 74 83 73

21 & 22 septembre Journées Européennes du Patrimoine dont le thème national est : **Patrimoine des arts et des divertissements**

- patrimoine des spectacles - Ex.: les lieux comme les théâtres, les fanfares, les sociétés de musique, etc
- patrimoine des fêtes - Ex.: le patrimoine immatériel, la tradition populaire, les kilbes,
- patrimoine des jeux et des jouets
- patrimoine des sports - Exemple les sociétés de gymnastiques, la piscine, etc
- les sites patrimoniaux comme écrin de la création artistique (concerts, spectacles, etc).



Les cahiers citoyens ont été versés aux archives départementales le jeudi 28 mars 2019.

A l'initiative du président de la République, le gouvernement avait engagé un Grand Débat National dans toute la France, permettant à toutes et à tous, de débattre de questions essentielles pour tous les Français.

Le débat a porté sur quatre thèmes qui couvrent de grands enjeux de la Nation :

- la fiscalité et les dépenses publiques,
- l'organisation des services publics,
- la transition écologique,
- la démocratie et la citoyenneté.

Dans le cadre du Grand Débat National, les maires ont mis à disposition du public dans les mairies des cahiers citoyens, pour permettre aux Français de s'exprimer sur les questions essentielles traitant de leur quotidien et de leur avenir. Les maires ont été invités à clôturer les cahiers citoyens le 20 février dernier, afin de les transmettre au préfet.

La Bibliothèque nationale de France (BNF), a été chargée de référencer, d'indexer, de numériser leurs contenus et de retranscrire ceux qui sont dactylographiés.

Dans une optique de transparence et d'égal accès aux données, les 200 cahiers citoyens haut-rhinois sont consultables dès à présent en salle de lecture des archives départementales, librement par tous les usagers.

Les Archives Départementales du Haut Rhin sont ouvertes au public
du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.



MAIRIE HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi	9h à 12h	17h à 18h	de 18h à 20h sur RdV
Mardi	9h à 12h		
Jeu	-	14h à 16h	

Téléphone 03 89 62 22 11
@ mairie.jungholtz@wanadoo.fr
Permanence des élus **lundi de 18 à 20h.**